



## S'ENGAGER ENSEMBLE POUR LA QUALITÉ DE L'EAU

### LE MOT DES MAÎTRES D'OUVRAGE

La qualité de l'eau est au cœur du plan d'action *Terre & Eau 2025*. Plus personne n'ignore à quel point l'eau est un enjeu vital et pourquoi il faut la préserver des pollutions. La plupart des agriculteurs ont fait évoluer leurs pratiques depuis plusieurs années. Il s'agit de poursuivre et d'intensifier cette dynamique.

Comment ? Les prochaines semaines 2024-2025 verront se renforcer les synergies entre les acteurs du plan d'action, pour accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques culturales. Plusieurs voies sont possibles : l'appui technique au travers de conseil collectif et individuel ; l'appui à la diversification des débouchés, en réponse aux exigences de la nouvelle PAC, notamment avec les cultures à bas niveau d'intrants (BNI) ; enfin les aides financières au changement de pratiques (MAEC et aides à l'investissement) et à la conversion en bio.

Cet été, nous avons mis en place une étude de préfiguration d'un nouveau dispositif : des paiements pour services environnementaux (PSE) sur le territoire pilote de *Terre & Eau 2025*. Il s'agit de rémunérer les agriculteurs engagés dans des pratiques vertueuses pour la qualité de l'eau. Plus de 80 exploitations de la zone d'action sont potentiellement concernées. Cette étude de préfiguration devrait être finalisée au cours de l'année 2025. (Voir p.4).

Nous approchons du terme de ce plan d'action, mais 2025 n'est pas une date butoir. Plus que jamais, la préservation de la ressource en eau est à l'ordre du jour. Il y aura des évolutions réglementaires, nécessitées par de nouveaux défis écologiques. Il s'agit d'anticiper plutôt que subir. Agriculteurs, élus, citoyens, nous avons tous un rôle à jouer. Il est indispensable que tous sachent qu'ils pourront compter sur notre accompagnement pour réfléchir, agir et réussir ensemble.



### ANIMATIONS - ATELIERS - FORMATIONS EN SEINE-ET-MARNE

Proposés par nos partenaires et contributeurs.  
C'est le moment de s'inscrire !

Découvrez-les dès aujourd'hui dans la rubrique Agenda  
du site [www.terreeteau.fr](http://www.terreeteau.fr)



Consultez les précédentes  
lettres d'information sur  
[www.terreeteau2025.fr](http://www.terreeteau2025.fr)



## QUI SOMMES-NOUS ?

### 3 maîtres d'ouvrage de captages d'eau potable...

#### Eau du Sud Parisien (SUEZ)

Au service de 1,2 million de Franciliens

« Notre expertise : anticiper les risques sanitaires et préserver la biodiversité, pour une eau potable d'excellente qualité... »

[toutsurmoneau.fr](http://toutsurmoneau.fr)

#### Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF)

Au service de 4 millions de Franciliens

« Dans un territoire agricole, nous concilions l'agriculture et la préservation de la ressource en eau par des solutions durables et intelligentes... »

[sedif.com](http://sedif.com)

#### VEOLIA EAU

Au service de plus de 2 millions de Franciliens

« Nous sommes mobilisés chaque jour sur l'enjeu vital de l'eau, bien commun de tous... »

[eau.veolia.fr](http://eau.veolia.fr)

### ...associés à des partenaires engagés sur le terrain

#### Chambre d'Agriculture Régionale d'Île-de-France

Au service de 11 000 professionnels agricoles

« Notre mission : contribuer à l'amélioration des performances économique, sociale et environnementale des exploitants... »

[idf.chambre-agriculture.fr](http://idf.chambre-agriculture.fr)

#### AQU'BRIE

10 experts au service du Plan d'action Terre & Eau 2025

« Nous diagnostiquons la qualité de la nappe de Champigny pour éclairer les décideurs publics et les maîtres d'ouvrage dans la protection de ce patrimoine naturel vital... »

[aquibrie.fr](http://aquibrie.fr)

#### GAB ÎLE-DE-FRANCE

Le groupement des agriculteurs bio d'Île-de-France

« Protéger la ressource en eau est une évidence pour l'agriculture bio, c'est pourquoi nous avons rejoint le plan d'action en 2023... »

[bioiledefrance.fr](http://bioiledefrance.fr)

#### AGROF'ÎLE

Accompagne les agriculteurs pour améliorer leur cadre de vie et protéger leurs cultures

« Replanter des haies est un acte essentiel pour préserver l'eau en limitant le ruissellement, l'érosion des sols et en filtrant nitrates et molécules phytosanitaires... »

[agrofile.fr](http://agrofile.fr)

Depuis 2020, nous, VEOLIA, SUEZ et le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF), mettons en œuvre la seconde phase du plan d'action décidé il y a 15 ans pour préserver la qualité de l'eau au niveau des captages de la Fosse de Melun et de la Basse Vallée de l'Yerres. Un enjeu de santé publique. C'est entourés de différents acteurs du territoire que nous orchestrons de nombreuses actions pour répondre à cet enjeu.

## QUOI ?

Le plan d'action repose sur 2 volets : **agricole et qualité de l'eau**. Il s'agit :

- d'accompagner les agriculteurs de façon individualisée et collective dans l'optimisation et la réduction de l'usage des produits phytosanitaires ;
- de développer des cultures à bas niveau d'intrants ;
- et de développer des projets de territoire sur ces objectifs environnementaux.

## QUELLE ZONE D'ACTION ?

Cette Zone d'Actions Prioritaires (ZAP) abrite les captages d'eau de la Fosse de Melun au sud et de la Basse Vallée de l'Yerres au nord-ouest. Elle représente 650 km<sup>2</sup>, 63 communes, 31 000 ha sur lesquels travaillent 260 exploitants agricoles conventionnels et bio. Au total, ces captages produisent 61 900 m<sup>3</sup> d'eau potable par jour.

## QUE DIT LA LOI ?

Plusieurs captages des champs captants concernés par le plan sont reconnus prioritaires par la Loi Grenelle votée en 2009, la Conférence environnementale de 2013 et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Cela implique la mise en œuvre d'un plan d'action.

## QUI EST CONCERNÉ ?

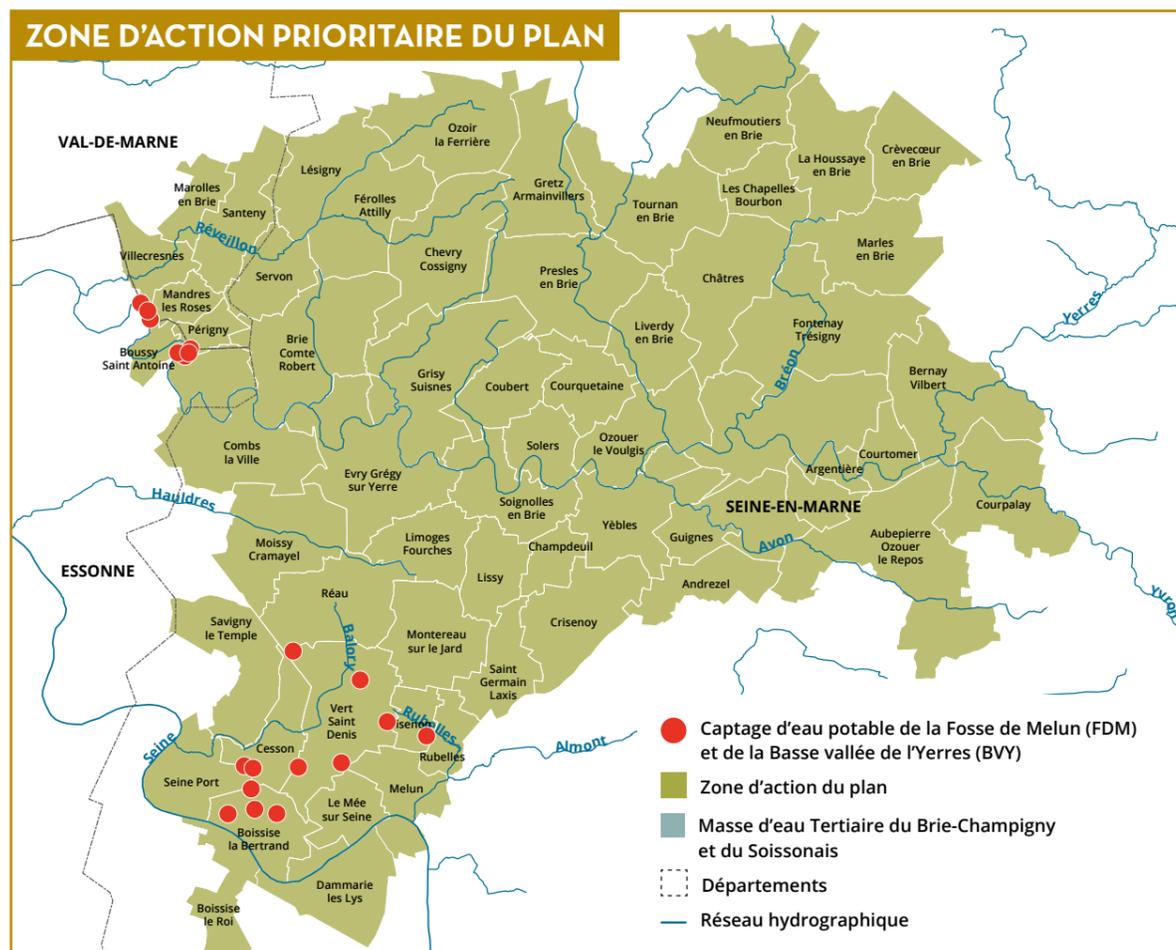
Vous, les 260 **exploitants agricoles** de ce territoire de grandes cultures. Parce que rien ne se fera sans vous.

Vous, l'ensemble des **acteurs publics**, des **entrepreneurs**, des **associations** mobilisés sur les enjeux de préservation de la qualité de l'eau. Parce que tout le monde est concerné.

Vous, les 675 000 **habitants** de Seine-et-Marne, du Val-de-Marne et de l'Essonne alimentés en eau par les captages concernés. Parce que l'eau, c'est vital.

**61 900** M<sup>3</sup>  
D'EAU PAR JOUR

**260**  
EXPLOITANTS AGRICOLES  
CONVENTIONNELS ET BIO



## ZOOM

# POLLUTION DE L'EAU : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Nos objectifs s'inscrivent dans un contexte national de protection de la ressource en eau et sa qualité.

### Substances phytosanitaires

Depuis 2014, la situation ne s'est pas dégradée pour les molécules déjà détectées. Les pics de concentration des phytosanitaires de synthèse ont été quasi éliminés : ils sont inférieurs à 0,1 µg (microgramme) par litre d'eau brute.

En revanche, nous observons l'émergence de nouvelles molécules quantifiables.

### Nitrates

Leur concentration (26mg/L en moyenne pour 2023) est relevée en deçà du seuil d'action renforcée fixé à 37,4mg/L mais au dessus du seuil de vigilance fixé à 25mg/L.

### Autres substances que les pesticides

Les concentrations observées sont maintenues à un niveau inférieur aux normes en vigueur pour chaque molécule.

Ces bons résultats restent fragiles. Si certaines contaminations continuent de baisser (triazines), nous observons une hausse relative pour d'autres (nitrates sur la Fosse de Melun, pesticides et leurs métabolites sur la Fosse De Melun et Basse Vallée d'Yerres).



Analyse de la qualité du ru des Hauldres - © AQUI'Brie

### La question des métabolites et des PFAS

La découverte de certains métabolites de matières actives dans l'eau est une nouvelle donnée préoccupante, désormais prise en compte dans la réglementation de l'eau potable.

De quoi s'agit-il ? De la dégradation de substances actives de phytosanitaires, encore utilisées ou interdites depuis des décennies, mais que l'on retrouve toujours au niveau des captages..

Faut-il s'en inquiéter ? La situation n'est pas désespérée malgré des concentrations parfois élevées. Seule solution : agir pour faire baisser durablement l'usage des pesticides et éviter que ne surgissent demain d'autres nouvelles molécules.

Il en est de même pour les PFAS, appelés « polluants éternels », qui se caractérisent par une forte persistance dans l'environnement. Leur difficulté de traitement et le coût de celui-ci induit la nécessité d'une réduction de leur contamination à la source. Depuis janvier 2023 (et à compter de janvier 2026 pour les EDCH), les PFAS sont pris en compte dans les exigences de qualité de l'eau distribuée : la somme des 20 PFAS réglementés ne doit pas excéder la limite de qualité de 0,1 µg par litre pour que l'eau soit conforme aux normes. Les maîtres d'ouvrage présents sur la zone d'action prioritaire s'assurent de l'efficacité des traitements en fonction de cette nouvelle réglementation.

## INTERVIEW



# LE POINT DE VUE D'UN ÉLU

Marc Cuypers, maire de Crèvecœur-en-Brie, président de l'Interco du Val Briard, est aussi agriculteur. Il se définit comme « un écologiste de terrain ». Quel regard porte-t-il sur l'enjeu de préservation de la ressource en eau ?

### Quel portrait dressez-vous de votre territoire ?

Le Val Briard, c'est 21 communes, 30 000 habitants, dont une quarantaine d'agriculteurs. Nous sommes dans un secteur qui compte beaucoup de zones humides. La partie agricole est drainée à 100 % : nous sommes donc très conscients de la problématique de préservation de la ressource en eau et de sa qualité.

### Comment définiriez-vous cette problématique ?

Il faut marcher sur deux pieds : d'une part préserver l'eau, d'autre part préserver la production agricole. Les deux fonctionnent ensemble, ce qui nécessite un compromis. Je m'explique : moins on impacte, mieux c'est, nous sommes tous d'accord. Mais nous avons aussi un devoir d'autosuffisance alimentaire. En 2024, la production agricole a chuté de près de 30 %, voire 40 à 50 % pour ceux qui n'utilisent pas de chimie. C'est très grave, cela impacte les filières et la population tout entière. Il faut un mix entre les deux. C'est compliqué mais c'est possible.

### Quel type d'agriculture défendez-vous ?

L'agriculture raisonnée. C'est compliqué parce que les générations d'agriculteurs des années 70-80 n'y étaient pas prêtes. Il fallait produire et c'était tout. Nous n'avions pas l'impression d'être des pollueurs. Nous voyons le résultat aujourd'hui, avec des molécules toujours présentes qui datent de cette époque. C'est une bombe à retardement ! Mais nous avons évolué, à présent nous sommes complètement imprégnés par l'enjeu écologique. Et la relève – dont mon fils – a une sensibilité très différente : celle d'un équilibre constant entre le devoir de produire en quantité, la gestion des coûts et l'impact sur l'environnement. C'est cela, l'agriculture raisonnée.

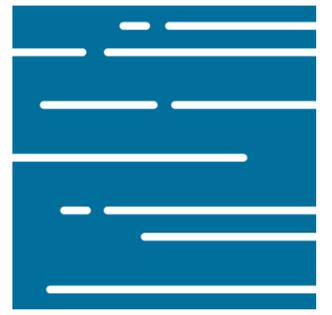
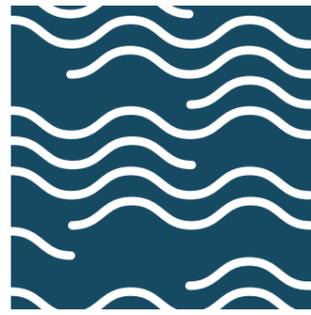
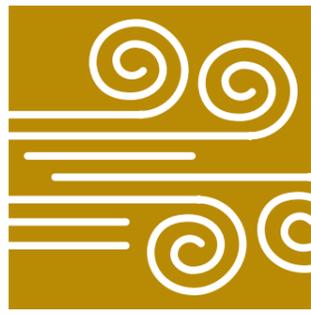
### Que préconisez-vous en tant qu'élu ?

D'utiliser le plus possible les méthodes alternatives au tout chimique. Les solutions existent. Cela passe par du conseil technique, par l'utilisation d'adjuvants pour réduire les doses chimiques, par des méthodes comme le binage, etc. À terme, la chimie doit rester la méthode minimale, pour les coups durs. Mais elle ne

disparaîtra pas d'un coup de baguette magique : qui aujourd'hui veut venir biner dans les champs de betteraves ? Soyons réaliste, personne. Il faut donc trouver des solutions innovantes.

### C'est-à-dire ?

Je crois beaucoup en la recherche pour trouver des palliatifs techniques au phytosanitaire. Des solutions commencent à émerger, avec par exemple l'IA et la robotique. Je crois aussi en sa corollaire : la formation. Rien ne se fera sans un effort important de pédagogie et de formation. Enfin être curieux, avoir l'esprit ouvert : par exemple, il y a urgence à regarder de près ce que font les agriculteurs bio pour s'en inspirer. Tout ne pourra pas être bio, nous le savons, mais rien n'ira sans un véritable compromis entre le progrès des méthodes alternatives et le nécessaire développement économique.



NOUVEAU

# UN PSE À L'ÉTUDE POUR 2025

**Au principe « pollueur payeur » répond désormais celui de « vertueux rétribué ». C'est en tout cas l'idée-force des PSE : paiements pour services environnementaux. En effet, s'il est juste que le pollueur soit responsabilisé, il est tout aussi juste que celui qui, par son action, contribue à restaurer et à maintenir des écosystèmes bénéfiques pour la société, soit rétribué pour ce service rendu.**

Destinataire de ce tout nouveau dispositif sur le territoire, l'exploitant agricole est particulièrement qualifié, et parmi les nombreux services qu'il peut rendre en adoptant des pratiques vertueuses, la préservation de la qualité de l'eau arrive en tête.

Nous tirons tous un bien-être d'écosystèmes préservés, en termes de sécurité alimentaire, stockage de carbone, protection des sols, des paysages et de la biodiversité, etc. Les agriculteurs qui rendent des services écosystémiques fournissent un effort notamment financier, souvent dans une conjoncture économique difficile, alors que l'agriculture doit faire face aux enjeux de la transition écologique.

La démarche PSE permettra de valoriser ces actions en faveur des écosystèmes, au travers d'une rémunération. Plantation d'arbres, entretien de haies, changement de pratiques préconisé par *Terre & Eau 2025*, autant d'exemples parmi beaucoup d'autres qui sont susceptibles d'entrer dans le champ des PSE. Naturellement, le versement de ces rétributions sera conditionné au résultat obtenu en matière de préservation ou de restauration de la qualité de la ressource.

C'est pourquoi le plan d'action *Terre & Eau 2025*, à l'initiative du SEDIF, engage depuis cet été une étude de préfiguration de mise en place de PSE sur son territoire pilote [voir encadré]. Qui pourra en bénéficier, sous quelles normes et à quelles conditions, quels seront les critères précis du dispositif, cette étude rendra ses conclusions courant 2025. Si un PSE voit le jour sur cette zone pilote de *Terre & Eau 2025*, une chose est déjà sûre : l'agriculteur devra être volontaire ; il bénéficiera évidemment des conseils et d'un accompagnement des partenaires du plan d'actions *Terre & Eau 2025*.

Nous vous tiendrons dûment informés, dans une prochaine lettre d'information *Terre & Eau 2025*, des résultats de cette étude. Et s'ils s'avèrent concluants / positifs, le calendrier prévisionnel de mise en œuvre des PSE sur le territoire de la nappe de Champigny vous sera également communiqué.

## LES TEMPS FORTS DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ PSE

### CONCERTATION

Après une phase de diagnostic de territoire menée cet été en matière de pratiques agricoles, vulnérabilité de la nappe et politiques publiques déjà menées, une concertation avec les bénéficiaires potentiels de PSE a débuté en septembre. Elle permettra d'élaborer les actions et services pertinents pouvant être mis en place par les agriculteurs, pour la zone prioritaire d'action de *Terre & Eau 2025*.

La phase de concertation en cours concerne des entretiens de cadrage avec les représentants de la profession agricole : CARIDF, GAB, etc. ; des entretiens individuels avec des exploitants agricoles, un atelier agricole « multi-acteurs ». Elle vise principalement à ajuster au plus près le dispositif avec les bénéficiaires en fonction des spécificités du territoire : quelles rémunérations seraient pertinentes, pour atteindre quels objectifs, avec quelle maîtrise des coûts ? Une synthèse sera présentée au plus tard fin février.

### MISE EN ŒUVRE

Au terme de ce travail, la gouvernance du dispositif (un comité stratégique élargi à des agriculteurs volontaires ainsi qu'un comité technique piloté par les trois maîtres d'ouvrage de *Terre & Eau 2025*) présentera un cahier des charges de mise en œuvre des PSE.

## CO-CONSTRUCTION DU DISPOSITIF DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX : C'EST PARTI !

Les entretiens avec les agriculteurs de la zone pilote pour co-construire un dispositif de paiements pour services environnementaux ont débuté.

Vous souhaitez y participer ? Il est encore temps !

Prenez contact avec Pauline JANVIER pour organiser un rendez-vous (durée de l'entretien environ 1 heure).  
[pauline.janvier@ireedd.com](mailto:pauline.janvier@ireedd.com)